

---

Sainte-Ère, le 15 octobre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 15e jour du mois d'octobre 2024 à 19h à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Ère, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Nathalie Daoust, conseillère	Siège # 1
M. Nicholas Kaven Jean, conseiller	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

---

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h11 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

### **205-10-2024** 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
- 3.1 Dossier RH # 2024-10
4. Période de questions des citoyens
5. Levée de la séance

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **206-10-2024** 3. Administration 3.1 Dossier RH # 2024-10

**Attendu que** la municipalité et la personne salariée portant le numéro 60 (ci-après la « **personne Salariée** ») ont convenu d'une transaction et quittance sous forme d'entente de principe prévoyant la fin d'emploi de la personne Salariée ;

**Attendu que** la transaction et quittance sous forme d'entente de principe doit être ratifiée par le conseil municipal pour être valide et exécutoire ;

**Attendu que** cette entente de principe prévoit que le syndicat SCFP se désistara des griefs suivants déposés entre le 18 septembre 2023 et le 25 septembre 2024 portant les numéros 1142-IRE-2023-01, 1142-IRE-2024-03, 1142-IRE-2024-07, IRE-2024-14, IRE-2024-19, IRE-2024-20, IRE-2024-21, IRE-2024-25, IRE-2024-29, IRE-2024-33, IRE-2024-37 et IRE-2024-38 relativement à la situation de la personne Salariée ;

- Attendu que** cette transaction et quittance intervient sans admission ni reconnaissance de responsabilité ;
- Attendu qu'** après analyse de la transaction et quittance, il est dans l'intérêt de la municipalité de ratifier cette transaction permettant de régler définitivement les éléments susmentionnés ;
- Attendu que** la transaction à intervenir constitue une communication échangée dans le cadre de négociations intervenues entre les parties et qu'à ce titre, l'entente est confidentielle et n'a pas à être communiquée lors d'une demande d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*, sauf en cas d'ordonnance à l'effet contraire d'un tribunal ;
- Attendu que** la municipalité conservera la transaction sous pli scellé, dans le bureau de la directrice-greffière-trésorière ;

Il est proposé par Carmen Fournier et appuyée par Alain Delisle et résolu à l'unanimité

- D'ACCEPTER ET DE RATIFIER la transaction et quittance intervenue entre la Municipalité, le syndicat SCFP et la personne salariée numéro 60 ;
- D'AUTORISER la directrice générale-greffière-trésorière et la maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite transaction ;
- D'AUTORISER la directrice générale-greffière-trésorière et le maire à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite aux engagements de la Municipalité aux termes de la transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil.

207-10-2024

#### **5. Levée de la séance**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyée par Carmen Fournier et résolue de lever la séance à 19h18.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 16<sup>e</sup> JOUR DE OCTOBRE 2024**

  
Sébastien Lévesque  
maire

  
Marie-France Lévesque  
directrice générale et greffière-trésorière